

Pour une scolarisation réussie des tout-petits

Ce texte complémentaire au document d'accompagnement des programmes 2002 « Pour une scolarisation réussie des tout-petits » vise à proposer un cadre de référence pour étayer des pratiques déjà engagées ou favoriser des initiatives nouvelles. Il n'a, en aucune manière, vocation à créer de nouvelles obligations ou de nouvelles contraintes.

Le groupe de travail ayant élaboré ce guide pédagogique remercie Monsieur Roland.Préhembaud, Inspecteur de l'Education Nationale, de lui avoir confié ses travaux qui ont servi de base à la réflexion.

CADRE HORAIRE

En début d'année, dans les premières semaines, les enfants peuvent fréquenter l'école sur des temps adaptés aux besoins de chacun.

On privilégie la régularité de fréquentation, une rentrée en douceur avec des modes de garde complémentaire négociés avec la famille.

On peut ainsi éviter d'accueillir, durant cette période, la totalité des effectifs en même temps. (p15/16/17)

Il est préférable que la durée de présence de l'enfant à l'école n'excède pas trois heures par demi-journée. Les sorties peuvent être échelonnées dans les conditions prévues dans le règlement intérieur de chaque école. (p15)

Il est souhaitable que les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire profitent d'un premier service et aient la possibilité de faire la sieste à l'issue du repas. (p7/25)

Les enfants qui dorment chez eux peuvent être accueillis l'après-midi pour des apprentissages, à une heure fixée par le règlement intérieur de l'école.

Les enfants peuvent se reposer quand ils le veulent ; un coin repos est disponible dans la classe. (p7)

CADRE HUMAIN

La qualité des contacts entre les personnels de l'école, l'enfant, et sa famille favorise l'entrée de l'enfant dans l'univers scolaire. (p13 à 19)

Il est indispensable de prendre le temps d'établir des relations de confiance avec la famille au moment de l'inscription.

1-Une préparation à la scolarisation est proposée au 3^o trimestre

En complément du moment de l'inscription, l'enfant peut être accueilli pour des temps de découverte, en présence d'un adulte responsable, ceci permettant l'instauration d'un dialogue école/familles/autres partenaires.

Ces temps doivent être déterminés en concertation au sein de l'équipe pédagogique et avec les familles ou les partenaires.

Un document de présentation de l'école est alors remis et commenté aux familles.

Les parents sont en outre informés des dispositions d'accueil de leur enfant à la rentrée.

2-A la rentrée

On mobilise l'ensemble de l'équipe éducative au moment de l'accueil, le matin et l'après-midi.

3-Tout au long de l'année (p22)

Les informations sur la vie scolaire sont transmises aux familles sur des supports collectifs et/ou individuels.

Les parents sont invités à accompagner leur enfant dans la classe ; ils aident l'enfant à s'habiller et se déshabiller.

Les enfants peuvent apporter un objet transitionnel (doudou, peluche, poupée...) pour les moments difficiles. (p12/23)

Seul le « maintien de la propreté » étant autorisé pendant le temps de présence des élèves, les ATSEM restent disponibles pour apporter leur aide à l'équipe pédagogique.

Le moment de sieste est un temps propice pour la mise en place :

- 1- de décloisonnements au sein des équipes pédagogiques,
- 2- d'échanges avec les partenaires de la petite enfance dans le cadre de convention. (p22)

CADRE DE VIE SCOLAIRE

Une réflexion est menée avec les collectivités territoriales compétentes afin de faire le point sur les conditions de transport des jeunes enfants, les horaires scolaires et l'organisation du péri-scolaire (p20).

Pendant l'année scolaire, pour que, sur le temps d'accueil, l'enseignant se rende disponible auprès des parents, une ATSEM est prioritairement affectée par le conseil des maîtres à chaque classe accueillant des Tout-petits et Petits. (p20/23)

Le moment de la collation en fonction des besoins des enfants doit précéder le moment du repas de midi d'au moins deux heures. (p24)

Il est souhaitable de dissocier les moments de récréation des petits et des plus âgés , en tenant compte du rythme des activités dans le choix des horaires. (p7/25)

Les règles de vie sont élaborées avec tous les adultes de l'école, afin d'assurer la cohérence et la continuité des apprentissages de savoir être. (p32/34)

Elles sont affichées à destination des enfants.

Les parents en sont informés et s'engagent à les faire respecter. (p15)

Quand cela est possible, on évite le passage collectif aux toilettes afin de respecter la pudeur de chacun. (p20)

En outre, on veille à l'aménagement des toilettes de manière à préserver l'intimité des enfants.

CADRE MATERIEL

La classe dispose d'un point d'eau à hauteur des enfants et d'un coin repos. (p7/8)

On s'efforce d'optimiser l'utilisation de tous les espaces disponibles, sous la surveillance d'un adulte. (p25/33)

On veille à ce que les conditions élémentaires de sécurité et d'hygiène soient respectées, en particulier au moment de la sieste : couchettes individualisées et personnalisées avec un plan de dortoir. (p20)

On veille à l'entretien **quotidien** des sanitaires, des gobelets et des essuie-mains, et à l'entretien hebdomadaire des jeux et du matériel d'EPS : coussins, tapis,.... (p20)

On veille au nettoyage approfondi des locaux et du matériel une fois par an.

On est particulièrement vigilant à l'aménagement de la cour : (p20)

- ombrage suffisant
- présence de jeux

Une organisation spécifique est envisagée si la scolarisation des tout-petits est effective (p20) :

- aménagement des différents lieux de l'école
- mise à disposition de matériels adaptés

Une réflexion doit être menée en collaboration avec les collectivités territoriales.

CADRE PEDAGOGIQUE

1- L'espace

Le jeune enfant a besoin d'un espace de référence sécurisant : sa classe. (p22)

L'aménagement de l'espace-classe est particulièrement important ; il doit prévoir des espaces d'évolution adaptés à des apprentissages sensoriel, graphique, ludique, moteur, etc...

On doit trouver :

- une piste graphique suffisamment vaste
- des coins-jeux permanents
- un coin-repos
- une bibliothèque
- un espace de manipulations
- un coin de regroupement

Tous ces espaces sont utilisés régulièrement pour des activités de langage et de communication en groupes restreints ; la profusion de chaises est inutile puisque les tout-petits ne sont jamais assis tous en même temps et que la place qu'elles prennent sera beaucoup mieux utilisée en ateliers.

On privilégie les tables collectives.

Le rangement du matériel est organisé pour faciliter l'autonomie.

Les enfants sont associés à l'installation et au rangement. (p36)

La découverte et l'utilisation de tous les espaces de l'école par les petits se font progressivement au cours de la première année. (p33/36)

2-Le temps

Le concept de Temps se construit dès le plus jeune âge.

Aussi, on veille à élaborer avec les enfants des outils (p22/32/36)

- 3- de repérage du temps qui passe
- 4- de compréhension des activités

On peut utiliser, par exemple, des photos pour construire un emploi du temps affiché dans la classe, à portée de vue des élèves.

Celui-ci doit faire l'objet de fréquents retours et servir, dans ce cadre, de prétexte permanent au langage et à la communication.

La collation : un moment dans l'emploi du temps. (p7/24/35)

Elle est organisée quotidiennement à l'école. Elle se doit d'être variée, peu riche en lipides et sucres, dans le prolongement du petit-déjeuner (par exemple : céréales, produits laitiers,

fruits) ou dans le cadre d'ateliers « gustatifs » ; elle a lieu deux heures au moins avant le déjeuner.

La collation doit être le support d'apprentissages (sciences), de socialisation (politesse), d'acquisition de l'autonomie (préparation et rangement).

3-Les alternances

On veille à l'alternance des activités collectives et des activités en ateliers. (p25)

D'autre part, on différencie les activités proposées en ateliers

- d'apprentissages libres
- d'apprentissages dirigés
- d'entraînement
- d'évaluation

cf Annexe N° 1 et 2

4-Les adultes

Les adultes veillent à ne pas trop « assister » les enfants. Ils ne « font pas à la place de... » mais accompagnent l'enfant dans son accession à l'autonomie quelles que soient les situations.

Des réunions spécifiques entre adultes de l'équipe (enseignants, ATSEM ou autres personnels) sont organisées et permettent de définir la place et le rôle de chacun pendant le temps de présence des enfants dans l'école (temps scolaire et périscolaire).

5-Les supports d'apprentissage

On évite l'utilisation systématique de fiches photocopiées comme supports d'apprentissage. Il faut privilégier les apprentissages par le jeu, l'expérimentation, la manipulation. (p31)

On n'exclut pas pour autant les traces écrites.

6-La motricité

L'activité motrice est fondamentale pour le développement de l'enfant.

On n'oublie pas que la cour, en dehors du temps de récréation, est un lieu d'exploration et d'apprentissage moteur. (p25/33)

C'est dans la première partie de la matinée que les séances de motricité sont les plus profitables. (p23)

7- L'évaluation des enfants (p38/39)

Lors de rencontres régulières avec les parents

- le cahier de vie (p13/14/18)
- le recueil évolutif des traces écrites et des comptes-rendus des activités effectués par l'enseignant (p28)
- les relevés d'observation menées par l'enseignant (p28)

permettent de repérer les progrès de l'enfant.

On veille à présenter toutes les étapes des acquis dans un ordre chronologique, de manière à rendre lisible aux parents et à l'enfant le cheminement dans les apprentissages.

8- L'ouverture de l'école sur le monde

On n'oublie pas que les plus jeunes peuvent aussi bénéficier des activités organisées en décloisonnement avec les plus grands, le matin.

On encourage les activités en tutorat.

On n'hésite pas à utiliser des outils de communication divers ; la télévision, le magnétophone, l'appareil photo numérique, l'ordinateur, l'accès à internet...sont des moyens précieux au service des apprentissages des plus jeunes.

La classe des petits ne doit pas rester fermée sur elle-même ; elle doit pouvoir s'ouvrir au monde extérieur : (p33)

- Accès aux équipements municipaux, culturels et sportifs
- Sorties pédagogiques réparties sur l'ensemble de l'année
- Correspondance scolaire ou extra-scolaire

L'alternance dans les activités à l'école maternelle
(Roland Préhembaud, IEN, La Réole, Gironde)

Activités « collectives » à certains moments bien précis

- c'est le moment où l'on refait le point sur les ateliers, ce qu'on a déjà fait, ce qu'il reste à faire...
- c'est le moment des « rites » où on apprend à connaître les noms, les jours, les présents, les absents...
- c'est le moment, forcément court, où on va écouter le conte que la maîtresse a commencé ce matin
- c'est le moment où on va apprendre de nouvelles poésies et réciter les anciennes
- c'est le moment des jeux de doigts et des chants
- c'est le moment où on regarde une cassette à la télévision
- c'est le moment où la maîtresse lit un nouvel album
- et, si c'est en salle de jeux, c'est le moment de la ronde ou du jeu chanté...

« Activité d'apprentissages dirigés », c'est l'atelier où l'élève apprend...

- la maîtresse a réuni un petit nombre d'enfants autour de la table collective
- elle est en train de leur apprendre quelque chose de nouveau
- les autres enfants savent ce qu'ils ont le droit de faire, seuls ou avec l'ATSEM, et ils savent aussi que, pendant ce temps, il est interdit de déranger la maîtresse...

« Activité d'entraînement », c'est l'atelier où l'élève consolide ses acquisitions

- il fait des exercices qui lui permettront de réinvestir ce qu'il a appris en activité dirigée...
- il est installé avec ses camarades et l'ATSEM qui surveille tout ce petit monde
- il sait ce qu'il aura le droit de faire dès qu'il aura fini et il n'aura donc pas besoin d'aller demander « dis, maîtresse, j'ai fini, qu'est-ce que je fais ? »

« Activité d'évaluation », c'est l'atelier qui permettra l'évaluation...

- la maîtresse a demandé de réaliser un exercice tout seul et David sait que cela servira à voir s'il a besoin d'une aide, ou s'il a tout compris, ou s'il a fait des progrès depuis le dernier essai...
- il sait aussi que ce travail sera collé dans le cahier et il le racontera à ses parents
- il sait aussi qu'il doit vraiment faire tout seul, qu'il ne doit pas demander de l'aide, parce qu'on ne saurait plus exactement où il en est réellement
- il sait enfin ce qu'il fera quand il aura fini, sans avoir besoin de demander

« Activité d'apprentissages libres », c'est l'atelier où l'élève peut jouer..

- en réalité, « un peu » libre, parce qu'il y a des règles à observer...
- Emilie a eu le droit de choisir entre les jeux de puzzle, le coin-lecture, et les coins « dinette » et « déguisement »
- Elle sait que le nombre d'enfants est limité sur chaque atelier et qu'il faudra attendre que quelqu'un le quitte pour pouvoir changer...les colliers l'aideront tant qu'elle est petite...

L'enfant doit vivre les quatre niveaux d'activités, en alternance avec les temps collectifs

R.Préhembaud, IEN, La Réole

